

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 septembre 2022

Date d'affichage 29 septembre 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 + 7 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20221005-DEL_22_10_05_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le CINQ OCTOBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, M. Christophe BISI, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS.

Excusés :

M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT),
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA),
Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL),
M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Carl GUILLEMIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que des besoins de trésorerie pourraient apparaître prochainement,

Considérant la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues,

Considérant la proposition faite par le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition du Crédit Agricole comme suit :

CREDIT AGRICOLE

Montant	1 000 000 €
Durée	12 mois
Taux	EURIBOR 3 Mois Moyenné + 0,15 % (flooré à 0)
Prélèvement des intérêts	Trimestriel
Commission d'engagement	0,05 % soit 500 €
Frais de dossier	Néant
Minimum tirage	7 600 €
Calcul des intérêts	sur 365 jours

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat et autres documents nécessaire à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU